

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition de titres et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France.*

COMMUNIQUÉ DU 16 DÉCEMBRE 2024

RELATIF À LA MISE À DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION DANS LE CADRE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS INITIÉE PAR



PORTANT SUR 38.888.889 DE SES PROPRES ACTIONS  
EN VUE DE LA RÉDUCTION DE SON CAPITAL

présentée par



ÉTABLISSEMENT PRÉSENTATEUR ET GARANT

**PRIX DE L'OFFRE :**

9 euros par action OVH Groupe

**DURÉE DE L'OFFRE :**

20 jours calendaires minimum



Le présent communiqué (le « **Communiqué** ») a été établi par la société OVH Groupe et est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »).

**AVIS IMPORTANT**

L'offre publique de rachat sera ouverte, conformément aux dispositions des articles 231-32 du règlement général de l'AMF et R. 225-153 et R. 225-154 du Code de commerce, au plus tôt le jour de la publication par OVH Groupe des avis d'achat dans un journal d'annonces légales et au bulletin des annonces légales obligatoires.

En application des dispositions de l'article L. 621-8, III du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 16 décembre 2024, apposé le visa n° 24-523 sur la note d'information d'OVH Groupe relative à l'offre publique de rachat portant sur 38.888.889 de ses propres actions en vue de la réduction de son capital (l' « **Offre** »).

La note d'information relative à l'Offre visée par l'AMF (dont la section 2.6 décrit la procédure d'apport à l'Offre) est disponible sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de OVH Groupe ([www.ovhcloud.com](http://www.ovhcloud.com)), et peut être obtenue sans frais auprès de OVH Groupe (2, rue Kellermann – 59100 Roubaix) et de BNP Paribas (4, rue d'Antin – 75002 Paris).

L'AMF publiera, préalablement à l'ouverture de l'Offre, un avis d'ouverture et de calendrier de l'Offre et Euronext publiera un avis rappelant les modalités et l'ouverture de l'Offre.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'OVH Groupe sera déposé auprès de l'AMF et mis à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre selon les mêmes modalités.

#### **AVERTISSEMENT**

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays.

L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans ces pays. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

OVH Groupe décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne de ces restrictions.